



Strasbourg, le 3 juin 2019

**CDL-EL-OJ(2019)001ann**  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**65<sup>e</sup> RÉUNION**  
**DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

**Venise, le 20 juin 2019 à 10 h.**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

## **2. Election du Président et du vice-président**

Le Conseil est invité à élire un président et un vice-président.

## **3. Etude - révocation par le peuple des maires/élus locaux**

Le Conseil des élections démocratiques a examiné une première version du projet de rapport sur la révocation par le peuple des maires/élus locaux en juin 2018. Le Conseil est invité à examiner la version révisée ([CDL\(2019\)019](#)) rédigée sur la base des observations de M. Castellà Andreu, de Mme Jametti et de Mme Karakamisheva-Jovanovska avant sa soumission aux Sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur le bassin méditerranéen et à la session plénière.

## **4. Etude - Utilisation des technologies numériques et élections**

En juin 2017, le Conseil des élections démocratiques, à l'initiative de M. José Luis Vargas Valdez et sur la base de son "Étude sur le rôle des médias sociaux et d'Internet dans le développement démocratique", a décidé d'entreprendre une étude sur l'utilisation des technologies numériques et les élections, conjointement avec le Service de la société de l'information du Conseil de l'Europe. Le Conseil est maintenant invité à examiner le projet de rapport ([CDL\(2019\)002](#)) rédigé sur la base des observations de M. Barrett, de Mme Kjerulf Thorgeirsdottir, de M. Rubio Nuñez, de M. Vargas Valdez, de Mme Rozgonyi (experte de la DGI, Division de la gouvernance des médias et de l'Internet) et de Mme Ruzic (experte de la DGI, Division de la protection des données), qui devrait être soumis à la session plénière ; voir également [CDL-REF\(2019\)009](#).

## **5. Etude – contentieux électoral**

En mars 2018, le Conseil avait déjà été informé de l'élaboration d'une étude préliminaire dans ce domaine. Le Conseil est maintenant invité à examiner le projet de rapport sur cette question ([CDL-EL\(2019\)001](#)) rédigé sur la base des observations de M. Holmøyvik, de M. Kask, de Mme Pabel, de M. Vargas Valdez, de M. Dominioni (expert) et de M. Kalchenko (expert) ; voir également [CDL-REF\(2019\)010](#).

## **6. Communications du secrétariat et des membres**

Les activités suivantes ont eu lieu entre la 64<sup>e</sup> et la 65<sup>e</sup> réunions du Conseil des élections démocratiques :

- Table ronde sur contentieux électoral (Bishkek, République kirghize, 14 décembre 2018) ;
- Réunion du groupe restreint d'experts sur les partis politiques, (Varsovie, Pologne, 12-13 janvier 2019) ;
- Intervention du Président de la Commission de Venise devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la discussion du projet de rapport sur "L'actualisation des lignes directrices pour assurer des référendums équitables dans les Etats membres du Conseil de l'Europe" (Strasbourg, 22 janvier 2019) ;
- En février-mars 2019, une série de formations sur le règlement des différends électoraux à l'intention des juges nationaux a eu lieu dans différentes villes d'Ukraine: - Vinnytsia, Kyiv, Chernivtsi, Kramatorsk, Kharkiv, Dnipro et Odessa ;

- Conférence sur « L'Europe vote en 2019 : Comment démasquer et combattre la manipulation en ligne » (Bruxelles, 11 février 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaire en République de Moldova, 24 février 2019 ;
- 3e Assemblée générale des administrations électorale des pays arabes et conférence régionale (Mer Morte, Jordanie, 3-5 mars 2019) ;
- Table ronde sur les projets d'amendements à la législation relative aux sanctions pour les infractions électorales (Bichkek, Kirghizistan, 29 mars 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles en Ukraine, 31 mars 2019 ;
- Visite d'étude de le Commission sur la réforme électorale malaisienne (Berlin, Allemagne, 2 avril 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles (premier tour) en Macédoine du Nord, 21 avril 2019 ;
- Séminaire sur les médias sociaux dans les campagnes électorales (Bichkek, Kirghizistan, 25 avril 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles (deuxième tour) en Macédoine du Nord, 5 mai 2019 ;
- Séminaire sur les bonnes pratiques en matière électorale (Buenos Aires, Argentine, 30 mai 2019).
- Atelier de réflexion avec des membres du Parlement sur la "Réforme du cadre juridique régissant les élections" en Arménie (Tsakhkadzor, Arménie, 8-9 juin 2019) ;
- Visite de l'équipe d'experts électoraux de la Commission de Venise dans le cadre du projet financé par l'UE sur la réforme de la législation et des pratiques électorales au Kirghizstan (Bichkek, 13 - 14 juin 2019) ;
- 2e Séminaire sur les médias sociaux dans les campagnes électorales (Bichkek, Kirghizistan, 15- 16 juin 2019).

## **7. Activités futures**

- 16e Conférence européenne des administrations électorales sur « Le contentieux électoral » (Bratislava, République slovaque, 27-28 juin 2019) ;
- participation à la Conférence parlementaire régionale sur l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux (Tbilissi, Géorgie, 2-3 juillet 2019) ;
- participation à la 28e Conférence de l'ACEEEO sur la justice électorale (Ljubljana, Slovénie, 25-26 septembre 2019).

## **8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH**

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invitée à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

## **9. Date de la prochaine réunion**

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 10 octobre 2019 à 10 h.